

ARRONDISSEMENT DE DINAN
Commune de TREMEREUC - 22490

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 16 février 2017

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

Présents : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

Absents : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

Secrétaire de séance : Mme Menet Convocation du 10 février 2017

~~~~~

***2017 001 Elagage marronnier cour de l'ancienne école***

Mr Guennoc expose qu'il est nécessaire, et conseillé par l'architecte Mr Lemoine, d'élaguer le marronnier présent dans la cour de l'ancienne école des garçons, à l'occasion de l'extension du bâtiment et sa transformation en salle socio culturelle.

Cet arbre fait partie du patrimoine et est symbolique de l'école.

Trois devis ont été demandés.

| Nom de l'entreprise | Ville     | Prix TTC |
|---------------------|-----------|----------|
| Ecureuil            | Taden     | 1080 €   |
| Vencharutti         | Pleurtuit | 540 €    |
| Triskell            | Dinard    | 756 €    |

Mr Guennoc propose de retenir l'entreprise Vencharutti, moins disante et disponible pour réaliser les travaux à court terme.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

ARRONDISSEMENT DE DINAN  
Commune de TREMEREUC - 22490**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance ordinaire du 16 février 2017**

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

**Présents** : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

**Absents** : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

**Secrétaire de séance** : Mme Menet Convocation du 10 février 2017

~~~~~

2017 002 Autorisation

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ou opérations d'ordre, soit 132 993 €.

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes dans la limite indiquée ci-dessus.

Opération	Libellé	Dépenses nouvelles
079	Réseaux La Rogerais	20 000,00 €

Cette somme sera inscrite au budget primitif 2017 et financée sur les excédents.

ARRONDISSEMENT DE DINAN
Commune de TREMEREUC - 22490

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 16 février 2017

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

Présents : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

Absents : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

Secrétaire de séance : Mme Menet Convocation du 10 février 2017

~~~~~

***2017 003 Transfert de la compétence SDIS (Syndicat départemental d'Incendie et de Secours). Mme Menet.***

Afin de permettre une augmentation du CIF (Coefficient d'intégration fiscale) de la communauté de communes, et conformément à l'article 97 de la loi NOTRe, il est proposé de délibérer sur le transfert de la compétence « Financement SDIS » au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Ce transfert de compétence impliquera en 2018 une CLET (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), qui aura pour mission d'évaluer le montant des contingents 2018 des communes et leur mode de financement, qui sera alors déduit du montant de l'AC de chacune des communes. C'est une opération blanche pour la commune.

Parallèlement, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein de la CLECT.

Le conseil à l'unanimité valide ce transfert et nomme Mr Bruno Fontaine titulaire et Mme Menet suppléante.

ARRONDISSEMENT DE DINAN  
Commune de TREMEREUC - 22490

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance ordinaire du 16 février 2017**

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

**Présents** : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

**Absents** : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

**Secrétaire de séance** : Mme Menet                      Convocation du 10 février 2017

~~~~~

2017 004 Transfert de la compétence PLU

Vu l'article 136 de la loi ALUR portant transfert automatique de plein droit de la compétence PLU à l'EPCI, dont le périmètre est étendu, à compter du 27 mars 2017, sous réserve qu'au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans la période du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017,

Considérant un temps de réflexion collective nécessaire et souhaitant garder la maîtrise de son urbanisme, estimant d'autre part que la problématique à Trémérec diffère de celle des communes côtières, le conseil municipal à l'unanimité se prononce contre le transfert de la compétence PLU à la communauté de communes de la Côte d'Emeraude au 27 mars 2017.

ARRONDISSEMENT DE DINAN
Commune de TREMEREUC - 22490

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 16 février 2017

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

Présents : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

Absents : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

Secrétaire de séance : Mme Menet Convocation du 10 février 2017

~~~~~

***2017 005 Brigade nature et patrimoine. Mme Troadec.***

La brigade Nature et Patrimoine est un dispositif relevant de la politique d'insertion sociale de la CCCE. Ce dispositif permet l'embauche de personnes éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion par la mise en place de chantier d'insertion. La commune de Trémérec fait appel à la brigade pour l'entretien notamment des chemins de randonnée. Cet entretien était auparavant réalisé par Steredenn.

La Communauté de Commune souhaite, par le biais d'une convention, définir les conditions d'intervention de la brigade au sein des différentes communes.

Les ouvriers sont encadrés par deux agents.

Le calendrier prévoit 3,5 jours en mars en appui aux agents de la collectivité, et 9,5 jours en juin et début septembre. Les ouvriers sont également qualifiés pour réaliser de petits travaux de maçonnerie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet de convention, accepte les termes de la convention à intervenir définissant les conditions d'intervention de la brigade nature et patrimoine, mandate Mr le Maire à sa signature ainsi qu'à celle de toutes pièces y afférant.

ARRONDISSEMENT DE DINAN  
Commune de TREMEREUC - 22490

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance ordinaire du 16 février 2017**

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

**Présents** : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

**Absents** : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

**Secrétaire de séance** : Mme Menet                      Convocation du 10 février 2017

~~~~~

20167006 Photocopieur

Le contrat nous liant à la Générale de Bureautique se terminant en février 2017, il est nécessaire de renouveler le matériel et la convention.

Trois devis ont été demandés.

	Location/trimestre ht	Contrat de service	
		N&B	Couleur
OMR (+ option agrafage)	105 (+ 17)	0,0032	0,032
REPRO CONSEIL	120	0,0045	0,045
Générale de bureautique	147	0,0045	0,042

Mr Guennoc propose de retenir l'entreprise OMR, moins disante.

Le conseil à l'unanimité accepte cette proposition.

ARRONDISSEMENT DE DINAN
Commune de TREMEREUC - 22490

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 16 février 2017

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

Présents : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

Absents : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

Secrétaire de séance : Mme Menet Convocation du 10 février 2017

~~~~~

**2017 007 Commission impôts, modificatifs**

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (C.C.D.I) composé du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (communes de 2000 habitants au moins)

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Il convient, suite à des départs, décès ou indisponibilités, de procéder à des modificatifs à la liste précédemment établie.

| N°                                                                                     | Nom        | Prénom      | Date Naissance | Profession             | Adresse             |       |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------------|----------------|------------------------|---------------------|-------|--------------------|
| 1) - Commissaires titulaires domiciliés dans la commune                                |            |             |                |                        |                     |       |                    |
| 1                                                                                      | BONIN      | Lydie       | 20/04/1974     | Assistante funéraire   | 6 rue Gare          | 22490 | TREMEREUC          |
| 2                                                                                      | LEMEUR     | Rémi        | 26/10/1956     | Retraité               | Les Rues            | 22490 | TREMEREUC          |
| 3                                                                                      | LEGAILLARD | Pascal      | 10/04/1960     | Electricien            | 5 La Ville Aubé     | 22490 | TREMEREUC          |
| 4                                                                                      | BARBEAU    | Nicolas     | 08/12/1973     | Responsable logistique | 5 Champ Pinel       | 22490 | TREMEREUC          |
| 5                                                                                      | COUACAULT  | Gustave     | 12/06/1953     | Plombier               | Le Villou           | 22490 | TREMEREUC          |
| 2) - Commissaires titulaires domiciliés hors de la commune                             |            |             |                |                        |                     |       |                    |
| 1                                                                                      | ROUX       | José-Noëlle | 25/08/1856     | Retraîtée              | 35 brte du Guildo   | 22750 | St-Jacut de la Mer |
| 1) - Commissaires suppléants domiciliés dans la commune (proposition : 10 personnes) : |            |             |                |                        |                     |       |                    |
| 1                                                                                      | SIMONIN    | Brigitte    | 21/09/1957     | Retraîtée              | 4 rue Ville Bellay  | 22490 | TREMEREUC          |
| 2                                                                                      | HERNANI    | Jérôme      | 10/07/1970     | Chef d'entreprise      | Rue de la Forge     | 22490 | TREMEREUC          |
| 3                                                                                      | GOURGAN    | Nadège      | 06/09/1980     | Employée de Banque     | rue de la Forge     | 22490 | TREMEREUC          |
| 4                                                                                      | MOUSSEAUX  | Jérôme      | 20/06/1975     | Ambulancier            | 1 bis rue du Moulin | 22490 | TREMEREUC          |
| 5                                                                                      | SAMSON     | Nicole      | 25/02/1940     | Retraîtée              | rue de la Forge     | 22490 | TREMEREUC          |
| 29/06/1943 PLESLIN                                                                     |            |             |                |                        |                     |       |                    |
| 1                                                                                      | HENRY      | Francis     | 25/12/1951     | Retraité               | La Lyonnais         | 22490 | PLEURTUIT          |

Mr le Maire propose de remplacer Mr Couacault, décédé, et Mr Hernani, qui a déménagé. Mr Guennoc et Mme Troadec, candidats, sont désignés à l'unanimité par le conseil respectivement comme titulaire et suppléante à la commission des impôts.

ARRONDISSEMENT DE DINAN  
Commune de TREMEREUC - 22490

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance ordinaire du 16 février 2017**

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

**Présents** : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

**Absents** : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

**Secrétaire de séance** : Mme Menet Convocation du 10 février 2017

~~~~~

2017 008 Conditions et tarifs de location de la salle des fêtes.

Compte tenu du changement de communauté de communes au 1^{er} janvier 2017, les conditions et tarifs de location de la salle des fêtes doivent être revus.

Associations de Trémérec, (heure limite 1 h)

gratuité

Personnes physiques Trémérec, (heure limite 1 h)

Actuel 1 jour / semaine	120 € + cuis 55 €	WE	200 € + cuis 70 €
<i>Proposition</i>	<i>160 € + cuis 60 €</i>		<i>260 € + cuis 60 €</i>

Personnes physiques hors Trémérec (heure limite 21 h)

Actuel 1 jour / semaine	220 € + cuis 60 €	WE	320 € + cuis 80 €
<i>Proposition, 1 jour</i>	<i>240 € + cuis 60 €</i>		

Associations hors Trémérec (heure limite 1 h)

gratuité

(Manifestations à but caritatif, humanitaire, socio éducatif)

Le conseil à l'unanimité valide ces nouvelles conditions de location de la salle des fêtes.

ARRONDISSEMENT DE DINAN
Commune de TREMEREUC - 22490**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance ordinaire du 16 février 2017**

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

Présents : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

Absents : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

Secrétaire de séance : Mme Menet Convocation du 10 février 2017

~~~~~

**2017 009 Classement sonore des infrastructures routières**

L'article L571-10 du code de l'environnement prévoit que dans chaque département, le préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Ce recensement concerne les infrastructures routières dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) est supérieur à 5000 véhicules/jour.

(Incidence sur les niveaux sonores ~ > 60dB de jour ~ à prendre en compte par les constructeurs et les isolements acoustiques à respecter lors de la construction d'un bâtiment.)

Mr le préfet propose un arrêté abrogeant ceux de 2003 et 2004, pour tenir compte de l'évolution des trafics et intégrer les voies nouvelles.

Il n'y a pas de modification pour la commune de Trémereuc.

| Nom    | Type | Délimitation du tronçon            |                                    | Type de tissu (en U ou ouvert) | Catégorie infrastructure (de 1 à 5) | Largeur affectée par le bruit (300 à 10 m) |
|--------|------|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------|
|        |      | Débutant                           | Finissant                          |                                |                                     |                                            |
| RD766  | Dépt | Limite 35                          | Giratoire intersection avec RD 118 | Tissu ouvert                   | 3                                   | 100 mètres                                 |
| RD 118 | Dépt | Giratoire intersection avec RD 118 | Limite 35                          | Tissu ouvert                   | 3                                   | 100 mètres                                 |

Le conseil à l'unanimité approuve le classement sonore sur le territoire de la commune.

ARRONDISSEMENT DE DINAN  
Commune de TREMEREUC - 22490

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance ordinaire du 16 février 2017**

L'an deux mil dix sept, le 16 février à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

**Présents** : Mmes Briard, Demezot, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

**Absents** : Mme Gourgan, Mr Lecollinet représenté par Mr Guennoc

**Secrétaire de séance** : Mme Menet                      Convocation du 10 février 2017

~~~~~

2017 010 Demande de subvention exceptionnelle

La société de chasse est très sollicitée actuellement en raison d'une surpopulation de sangliers.

Compte tenu des dégradations au niveau des cultures et des risques accrus de collision sur les routes, la société souhaite faire l'acquisition de quatre bracelets supplémentaires.

Le conseil à l'unanimité accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € pour ce faire.